Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260224-2026024_DELIB8-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 24 février,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R., LE DOUJET C.
SECRETAIRE : COLIN J.-C.

20260224 – DELIB8 : PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de mutualiser un agent avec une commune voisine. Il propose de faire une CDD à l'agent qui est actuellement mis à la disposition de la commune, par l'intermédiaire du service intérimaire du CDG 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix pour la mutualisation et 8 voix pour un CDD à temps plein, décide de proposer à l'agent intérimaire un contrat en CDD, à 35h par semaine, du 02 mars 2026 jusqu'au 28 août 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON
R.F.
(Côtes d'Armor)